



PATRIMOINE2018
KULTURERBE2018
PATRIMONIO2018
PATRIMONI2018



ICOMOS Suisse en collaboration avec hotelleriesuisse / GastroSuisse / Suisse Tourisme

Concours pour le label «Hôtel historique / Restaurant historique de l'année 2019»

Pour la 23^e fois consécutive, le jury récompensera l'«Hôtel historique de l'année» ou le «Restaurant historique de l'année» pour la convergence d'intérêts démontrée entre hôtellerie et restauration, d'une part, et valorisation du patrimoine bâti, de l'autre.

Après 20 ans d'expérience dans l'attribution de ces distinctions, le jury a adapté en 2016 les critères correspondants. Seront désormais aussi pris en considération les établissements qui ont été aménagés dans des locaux historiques qui n'étaient non destinés initialement à l'hôtellerie ou à la restauration, mais qui ont été transformés conformément aux principes de la conservation du patrimoine bâti, ou qui ont été aménagés précisément dans le but de sauvegarder et restaurer le bâtiment concerné.

Les propriétaires ou gérants d'hôtels et de restaurants historiques ou d'hôtels et de restaurants aménagés dans des bâtiments historiques en Suisse sont invités à soumettre leur candidature jusqu'à fin février 2018.

1. But

Ces distinctions visent à inciter les propriétaires ou exploitants d'hôtels et restaurants historiques à prêter une attention particulière à la valeur de témoignage de leurs établissements. Les prix décernés contribuent à sensibiliser le grand public aux enjeux de la conservation et de l'entretien des hôtels et restaurants historiques.

2. Organismes

Les distinctions sont octroyées par ICOMOS Suisse (section nationale du Conseil international des monuments et des sites) et les organisations partenaires hotelleriesuisse, GastroSuisse et Suisse Tourisme

3. Conditions de participation

Les distinctions sont décernées à des restaurants et hôtels qui a) sont exploités depuis au moins 30 ans dans les locaux d'origine ou b) qui sont exploités dans des bâtiments historiques réaffectés. Le critère déterminant réside dans la conformité des travaux de maintenance des édifices aux principes de la conservation du patrimoine bâti. Le dossier de candidature peut porter aussi bien sur la sauvegarde d'un hôtel ou restaurant existant que sur la réalisation particulièrement soignée d'un agrandissement. Dans ce dernier cas, il n'est pas nécessaire que le noyau ancien et les parties ajoutées soient stylistiquement homogènes. Outre le bâtiment, le jury évalue la philosophie d'entreprise et la part qu'elle accorde à la diffusion des enjeux patrimoniaux.



PATRIMOINE2018
KULTURERBE2018
PATRIMONIO2018
PATRIMONI2018



4. Distinction

Deux distinctions peuvent être décernées : le label

«Hôtel historique de l'année 2019» ou

«Restaurant historique de l'année 2019».

5. Jury

Le jury se compose de membres du groupe de travail «Hôtels et restaurants historiques» d'ICOMOS Suisse, de représentants de hotelleriesuisse, GastroSuisse et Suisse Tourisme, ainsi que de spécialistes des domaines de l'architecture, de l'histoire, de l'hôtellerie et de la restauration. Il évalue les dossiers de candidature remis et peut lui-même proposer certains établissements en vue de leur présélection.

6. Dossier de candidature

L'inscription se fait au moyen du formulaire de candidature officiel. On lui adjointra une chronologie des étapes de construction, agrandissement, transformation, restauration de l'édifice, ainsi que des informations sur les propriétaires et exploitants de l'établissement. La documentation à l'attention du jury comprendra des plans, vues, photographies anciennes et actuelles, descriptifs et publications éventuelles. Le dossier peut être soumis par courrier électronique.

7. Jugement

Le jury présélectionne parmi les candidatures et propositions les objets qui seront examinés sur place et analysés plus en détail.

Le jury choisit parmi les objets nominés le ou les lauréat(s) de la distinction «Hôtel historique de l'année / Restaurant historique de l'année».

8. Proclamation

Les labels gravés sur une plaque de laiton sont décernés dans le cadre d'une cérémonie officielle largement diffusée. Les prix sont décernés chaque automne précédant l'année de validité, afin de permettre aux lauréats de valoriser cette accréditation de façon optimale dans leur publicité. Les médias nationaux et régionaux sont invités par le jury à cet événement festif.

9. Publication

Les lauréats de la distinction font l'objet d'une présentation spécifique sur une page du site internet de MySwitzerland pendant une année. Le site internet de Suisse Tourisme comptabilise annuellement environ 30 millions de consultations et garantit une grande visibilité nationale et internationale aux établissements qui y figurent.



PATRIMOINE2018
KULTURERBE2018
PATRIMONIO2018
PATRIMONI2018



11. Délai

Les dossiers de candidature sont à soumettre jusqu'au 28 février 2018. Les dossiers reçus après cette date ne sont plus pris en considération.

Adresse pour l'envoi :

Denkmalpflege Kanton St. Gallen

Moritz Flury

St. Leonhard-Strasse 40

9001 St. Gallen

moritz.flury@sg.ch

12. Informations

Le site Internet d'ICOMOS Suisse fournit toutes les informations utiles :

<http://www.icomos.ch/fr/groupe-de-travail/hotels-et-restaurants.html>

Gerold Kunz, président du jury ICOMOS Suisse, répond à vos questions concernant le concours et sa procédure. Courriel: jury.hotels@icomos.ch ou téléphone: 079 810 21 82.

Membres du jury:

Thomas Allemann, Berne; Caroline Cerny, Zurich; Catherine Courtiau, Genève; Benno Furrer, Zuog; Franz Graf, Lausanne; René Grüter, Küsnacht; Moritz Flury, St-Gall; Gerold Kunz, Stans; Françoise Krattinger, Zurich; Sylvain Malfroy, Neuchâtel; Brigitte Meier, Zurich; Maria Rohner Kamarzin, Sion.